

Question and Answer- Set #3

Q. Section 4.4: Proponent's Qualifications, item d) the Proponent must provide a "list of references for all of its management contracts currently in operation. The proponent may also provide past references". Can you please indicate how many references CMHC requires?

A. CMHC requests that the proponent submit five (5) references for their most recent contracts. Please note, proponents are still required to provide 2 names per contract (one operational and one financial).

Question et réponse – série n° 3

Q. Paragraphe 4.4 : Compétences du proposant, article d) le proposant doit fournir « une liste des références sur l'ensemble de ses contrats de gestion actuellement en opération. Le Proposant peut également fournir des références antérieures ». Pouvez-vous nous indiquer le nombre de références requis par la SCHL?

R. La SCHL demande au proposant de soumettre cinq (5) références à l'égard de leurs contrats les plus récents. Veuillez noter que les proposants doivent quand même fournir deux noms pour chacun des contrats (un pour le volet opérationnel et un pour le volet financier).